

**CONVOCACTION**

Date : 5 décembre 2023

Affichée le : 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39  
 exercice :  
 Présents : 24  
 Votants : 35  
 Pouvoirs : 11  
 Absent : 4

**Étaient présents** : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - M. Gérald FACCHINI.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

Affichée et mise en ligne le :

**13 DEC. 2023**
**DELIBERATION MISE EN LIGNE SUR  
 LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

19 décembre 2023

**Absents représentés**

M. BOUKHACHBA  
 Mme MEUNIER  
 Mme TALL  
 Mme DUHIN  
 Mme SAKHO  
 Mme HAMADOUC  
 M. N'DIAYE  
 M. ZAHRAOUI  
 Mme JACQUEMART  
 Mme M'BAYE  
 M. LUCAS

Pouvoir à M. KHOULA  
 Pouvoir à M. BROCHOT  
 Pouvoir à Mme LEHNER  
 Pouvoir à Mme LAMBRE  
 Pouvoir à M. BULUT  
 Pouvoir à Mme FAZAL  
 Pouvoir à M. DEME  
 Pouvoir à M. VILLEMMAIN  
 Pouvoir à M. BOULHAMANE  
 Pouvoir à M. KA  
 Pouvoir à M. NACHITE

**Absents non représentés**

Mme MOUSSATEN, M. LEMAIRE, Mme MEHADJI, Mme DUCHATELLE.

**Secrétaire de séance** : Jessica ELONGUERT**23 Subvention sur projet - Association Athletic Boxing club Sud Oise** **Rapport de présentation :****Abdoulaye DEME, Adjoint**

La Ville de Creil soutient les associations par la mise à disposition de nombreux équipements en apportant une aide technique et humaine, et en soutenant leurs projets par l'attribution de subventions.

L'Athletic Boxing club Sud Oise a organisé un déplacement au championnat du monde de jujitsu brésilien à Abu Dhabi, pour une athlète sélectionnée du 1<sup>er</sup> au 6 novembre 2023. Le budget est de 4 515 €.

La Ville de Creil souhaite soutenir l'athlète sélectionnée en finançant le déplacement à hauteur de 1 500 € dans le cadre d'une subvention exceptionnelle sur projet.

| DIRECTION DES SPORTS                 | Subventions (€) |
|--------------------------------------|-----------------|
| BOXING CLUB AGGLOMERATION CREILLOISE | 1 500           |
|                                      | <b>1 500</b>    |

Vous êtes appelés à voter.

**Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Education sport et loisirs » en date du 16 novembre 2023,  
Considérant la participation d'une athlète de l'association Athletic Boxing du monde de jujitsu brésilien à Abu Dhabi,  
Considérant que la Ville souhaite soutenir ladite association par l'attribution d'une subvention dans le cadre des frais de déplacement,  
Entendu le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 060-216001743-20231218-023CM111223-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Vote**

|              |           |            |                |                               |
|--------------|-----------|------------|----------------|-------------------------------|
| Votants : 35 | Pour : 35 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|-------------------------------|

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le versement de la subvention à l'association, ATHLETIC BOXING SUD OISE.

**Article 2** : d'imputer la dépense correspondante au débit prévue à cet effet au budget de la Ville, compte n° DB 40 6574.

CREIL, le

**18 DEC. 2023**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site de la Ville le 19 décembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)